

## INTRODUCTION

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales). S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Ce débat est aussi un outil de prospective. En effet, comment espérer gérer une commune pendant 6 années sans s'interroger sur la capacité réelle de cette commune à financer les décisions prises par ses élus ? Comment lancer un investissement, sans se demander de quelle façon on le paiera ? Comment établir les budgets futurs sans évaluer les perspectives économiques locales, nationales et même mondiales qui vont impacter fortement les moyens financiers de la ville ?

Ainsi, en accord avec nos engagements, notre majorité a défini quatre axes financiers de la mandature :

- La stabilisation de l'endettement de la commune ;
- La maîtrise des impôts locaux ;
- L'encadrement des coûts de fonctionnement ;
- La mise en place d'une politique responsable d'investissement.

Nous avons la conviction que la combinaison d'une prospective budgétaire réaliste et d'une action politique responsable préservera la situation financière de notre ville tout en procurant une meilleure qualité de vie à ses habitants.

## SOMMAIRE

1. Une conjoncture nationale dégradée .....	3
1.1 Le contexte économique .....	3
1.1.1 Evolution du PIB .....	3
1.2.1 Inflation .....	3
1.3.1 Chômage.....	3
1.4.1 Taux d'intérêt .....	4
1.2 Le contexte législatif.....	4
2. Un contexte local qui appelle à la prudence .....	5

## 1. Une conjoncture nationale dégradée

### 1.1 Le contexte économique

#### 1.1.1 Evolution du PIB

	2012	2013	Projection	
			2014	2015
<b>Production mondiale</b>	<b>3.4%</b>	<b>3.3%</b>	<b>3.3%</b>	<b>3.8%</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1.2%</b>	<b>1.4%</b>	<b>1.8%</b>	<b>2.3%</b>
Etats-Unis	2.3%	2.2%	2.2%	3.1%
Zone Euro	-0.7%	-0.4%	0.8%	1.3%
France	0.3%	0.3%	0.54%	1.0%

En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1% de croissance en 2015, la croissance française serait en retrait face à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1,3%) ou des pays « avancés » (2,3%).

#### 1.2.1 Inflation

L'inflation française et européenne devrait demeurer à un niveau faible en 2015 (0.9%) faisant craindre un éventuel risque déflationniste.

	2013	2014	Projection
			2015
<b>Pays avancés</b>	<b>1.6%</b>	<b>1.6%</b>	<b>1.8%</b>
<b>Europe</b>	<b>1.3%</b>	<b>1.3%</b>	<b>1.6%</b>
Zone Euro	0.5%	0.5%	0.9%
France	0.7%	0.7%	0.9%

#### 1.3.1 Chômage

Après être descendu à 7.2% en 2008, le taux de chômage s'est fortement dégradé et a dépassé les 10% en 2013. Il s'est fixé à 10.2% au second trimestre 2014 et devrait se maintenir aux alentours de 10% en 2014 et 2015.

	2013	2014	Projection
			2015
<b>Pays avancés</b>	<b>7.9%</b>	<b>7.5%</b>	<b>7.3%</b>
Zone Euro	11.9%	11.6%	11.2%
France	10.3%	10.0%	10.0%

### 1.4.1 Taux d'intérêt

Plusieurs facteurs font que l'on anticipe des taux d'intérêt qui vont demeurer faibles :

- Les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie ;
- L'euro s'étant enfin déprécié face au dollar, à la grande satisfaction de l'Europe, il est peu probable que la banque centrale européenne entame un cycle de hausse des taux ;
- La perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1%.

### 1.2 Le contexte législatif

Depuis 2007, l'endettement des administrations publiques françaises a progressé en moyenne de près de 120 Md€ par an et a dépassé les 2 000 Md€ en 2011 dont 1 600 Md€ au niveau de l'Etat.

De ce fait, pour financer les 41 Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises, l'Etat s'est engagé dans un plan d'économie de 50 Md€ à l'horizon 2017 dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 2015 avec une économie de 21 Md€.

	<b>2015</b>	<b>2015-2017</b>
Etat et agences	7.7 Md€	19.0 Md€
Collectivités locales	3.7 Md€	11.0 Md€
Protection sociale	9.6 Md€	20.0 Md€
<b>TOTAL</b>	<b>21.0 Md€</b>	<b>50.0 Md€</b>

Il en ressort un effort significatif demandé aux collectivités locales et qui est plus important que celui demandé aux ministères, puisqu'il représente pour les collectivités locales 1.6% de leur budget, alors que l'effort de 1.8 Md€ demandé aux ministères en représente 0.9%.

Pour les communes, cet effort va se traduire par un prélèvement sur la dotation forfaitaire proportionnellement aux recettes de fonctionnement. Il en ressort une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devient en 2015 inférieure à l'enveloppe de 2005.

Les autres mesures du projet de loi de finances concernant notamment les communes sont :

- Le changement de mode de calcul du potentiel financier pour prendre en compte la minoration subie au titre du redressement des finances publiques ;
- Une simplification de la dotation forfaitaire en fusionnant les différentes parts qui la composent ;
- Une augmentation minimale de 120 Md€ de la dotation de solidarité urbaine ;
- L'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée, ce qui fait que les collectivités financeront désormais la progression du FCTVA.

## 2. Un contexte local qui appelle à la prudence

### **EVOLUTION DU CONTEXTE GAILLACOIS**

#### *Calcul des ratios*

	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Marge d'autofinancement	0.924	0.959
Rigidité des charges structurelles	0.572	0.600
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0.918	0.909

Ce tableau montre que pour l'année 2014 :

- La marge de fonctionnement est 0.959 avec un seuil d'alerte fixé à 1 sur deux années consécutives ;
- La rigidité des charges structurelles est également en hausse, à 0.600 avec un seuil d'alerte à 1.8 ;
- Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal évolue plus positivement, à 0.909 avec un seuil d'alerte à 1.

#### *Niveau d'endettement*

	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Capacité de désendettement (en année)	5.72	5.71

Le niveau de la dette, pour la commune de Gaillac, est de 958 € / habitant en 2014, contre 1 059 € / habitant en 2013. Au niveau national, la dette était en moyenne de 964 € en 2013.

### **NOTRE VOLONTE POLITIQUE**

Dans ce contexte difficile, notre volonté politique est de défendre des projets cohérents et équitables pour l'ensemble des Gaillacois. Cela passe notamment par l'application de notre projet de mandat à savoir :

- Améliorer la qualité de vie à Gaillac, avec une optimisation des services municipaux en faveur de la population ;
- Impulser une relation de confiance avec le secteur économique pour l'attractivité du territoire et l'emploi ;
- Créer un renforcement des liens intergénérationnels, le partenariat avec les associations, acteurs incontournables de la vie locale ;
- Soutenir des activités culturelles, sportives ;
- Entretien et valoriser notre patrimoine, véritable vitrine de la ville et facteur de développement économique.

En ce qui concerne les investissements, pour notre ville, nous souhaitons :

- Améliorer la mobilité avec un plan de circulation adapté ;
- Rendre accessibles les services municipaux. Les Gaillacois doivent se sentir chez eux à la Mairie ;
- Améliorer les structures scolaires et les installations sportives ;
- Mettre à niveau les bâtiments municipaux ;
- Optimiser les coûts de fonctionnement.

## **FISCALITE**

### *Commune de Gaillac*

Le constat en 2014 est que nous assistons à un essoufflement de la croissance des bases d'imposition, contrairement à la période de pic entre 2011 et 2013. Cela impacte l'évolution du produit fiscal, que nous estimons avec prudence à 1.5 %, comprenant une revalorisation forfaitaire des bases dont le taux a été fixé à 0.9 %.

Aucune majoration des taux communaux ne sera proposée par la majorité pour l'année 2015. Cette orientation pourrait être revue pour les années à venir afin de s'adapter au contexte national.

### *Tarn&Dadou*

Au niveau de l'intercommunalité, en vue de financer le service urbanisme mutualisé (SUM), une réflexion a été engagée avec Tarn&Dadou pour la création d'une fiscalité additionnelle, sous forme de taxe foncière intercommunale. Le taux proposé par TED sera neutralisé par une baisse des taux de la commune. Cette perte serait elle-même compensée par un versement, dont les modalités sont à définir, par TED à la commune et un transfert de personne.

## **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

En 2014, la contribution au redressement des finances publiques a été appliquée pour la première fois. Cela a entraîné une perte sur la dotation forfaitaire de la commune, en partie compensée par une augmentation de la dotation de base, ce qui revient à une perte nette d'environ 76 K€.

Sur les trois années à venir, nous serons amenés à être prudents et à rationaliser les coûts. Selon les prévisions faites, la contribution au redressement des finances publiques sera amenée à plus que doubler et donc à réduire la DGF d'environ 268 K€ par an.

Nous estimons cette évolution avec une incidence maximale et sans augmentation de recettes, c'est-à-dire avec les données actuelles.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour ces premiers mois de mandat, 2014 a été une année d'évaluation et de mise à niveau du fonctionnement de la Mairie et de l'ensemble de ses services. Cet état des lieux, que nous avons jugé nécessaire, nous a conduits à réduire l'emprunt, tout en réalisant les actions nécessaires pour assurer le quotidien. Cette mesure nous a permis de dégager un excédent de 1 035 000 € et de réduire la dette de la commune. Pour 2015, nous prévoyons une baisse de la charge des intérêts de 35 K€.

Néanmoins, nous avons constaté que pour l'année 2014, les dépenses avaient augmenté plus rapidement que les recettes. Nous avons pu rattacher cette évolution au calcul des NAP (ex-TAP) sur une année pleine. En effet, sur l'année 2013, les NAP avaient été comptabilisés sur un trimestre, puis sous évalués lors du précédent cadrage budgétaire. Ce qui conduit à un supplément de 250 K€.

L'augmentation de la masse salariale, avec une progression de 5.75 % soit 400 K€, est directement impactée par ce calcul sur une année. Cette évolution s'explique par :

- L'embauche de la DRH effectuée par la précédente municipalité et dont les dépenses de poste n'avaient pas été réalisées en totalité en 2013 ;
- L'arrivée de la graphiste, au service communication, compensée par les économies réalisées sur les dépenses de sous-traitance ;
- L'arrivée du Directeur de Cabinet, dont le coût est en partie compensé par le départ de l'adjoint de la responsable au service communication ;
- L'arrivée de la secrétaire au Secrétariat général qui s'inscrit dans un processus de transfert de l'agent anciennement en charge du poste, vers le service dédié aux sports où l'accueil sera primordial ;
- Les différents changements de grades et échelons des agents.

Dès cette première année de mandat, nous avons souhaité offrir aux agents de meilleures conditions de travail et les valoriser dans leurs fonctions. Cela passe par l'embauche, mais également par la remise à plat de certains dossiers dont nous avons hérité. Nous pensons ici à certains agents du CCAS dont les contrats à durée déterminée sont reconduits depuis plus de 5 ans. Il est temps d'agir et c'est un axe important pour 2015.

Permettre aux agents d'apporter un service de qualité, avec toujours la volonté de moderniser le fonctionnement de la Mairie passe par une évolution dans les modes de travail. A l'heure où nous sommes également sensibles à l'optimisation des dépenses, il nous semble indispensable que les services puissent mutualiser leurs moyens et révéler les compétences de chacun.

Le budget 2015 sera appuyé par les propositions suivantes :

- Encadrement de la masse salariale avec une mutualisation des ressources, ainsi qu'une meilleure négociation des contrats TAP ;
- Renforcement de notre partenariat avec les associations, dont l'implication dans les NAP est importante et maintien de notre politique en faveur de leur développement ;
- Encadrement de la dette de la commune, face aux prévisions concernant les dotations de l'Etat et des collectivités ;
- Rationalisation des frais de fonctionnement, en particulier par la mise en place d'un plan énergétique ;
- Maintien de la capacité de financement nette de la commune, dans la continuité d'une réduction du recours à l'emprunt.

### **INVESTISSEMENTS AMORCES EN 2015**

Mieux vivre à Gaillac passe par une série d'investissements indispensables pour faciliter la vie de nos concitoyens. Les principaux axes sont :

- Le plan de circulation ;
- Le Plan école ;
- La réorganisation des services ;
- Le parvis de la Mairie ;
- La vie quotidienne (voirie, vrd, éclairage, bâtiments).

L'heure n'est pas aux projets dispendieux et en ces temps de crise, nous parions sur un investissement de proximité. Les propositions faites pour 2015 retiennent des projets nécessaires et qui touchent au quotidien des Gaillacois. Il est de notre ressort d'impulser une politique responsable avec une méthodologie claire :

- Faire un état des lieux lors de la première année de mandat ;
- Gérer des dossiers complexes parfois laissés à l'abandon pendant plusieurs années et impliquant un coût à prendre en compte ;
- Ajuster et appliquer notre programme fondé sur une meilleure qualité de vie à Gaillac.



## **POINT RAPIDE SUR LES BUDGETS ANNEXES**

Les produits dégagés pour l'assainissement et l'eau sont respectivement de 170 K€ et de 98 K€.

En revanche, la location des bâtiments a fait perdre, pour 2014, 672 K€ qui regroupent : le camping municipal, qui perd environ 70 K€ par an sans compter le personnel dédié, ainsi que l'actuelle gendarmerie et la MCEF.

*Ainsi, nous pouvons conclure cette présentation du débat d'orientation budgétaire 2015 en réaffirmant notre volonté d'établir une politique d'investissement de proximité pour moderniser Gaillac. Au-delà des considérations partisans, nous devons travailler ensemble pour tirer le meilleur parti de nos ressources. Dans un contexte aussi difficile que celui que nous traversons, nous proposons par ailleurs d'être attentifs aux dépenses à engager. Nous encouragerons le secteur économique, créateur d'emplois et de richesses. C'est notre vision d'avenir pour Gaillac.*